

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Jean REVERSAT (procuration à M. BRIDIER), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (suppléée par M. Louvet),

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

**2024-06.01) APPROBATION DU RPQS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RELATIF A L'EXERCICE 2023**

Madame La Présidente rappelle les textes de loi suivants :

- Article L3131-5 du Code de la commande Publique : Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
- Article L1411-3 du CGCT : Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.
- Article L2224-5 du CGCT : Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Mme la Présidente présente ainsi les différents rapports :

- Rapport Annuel du Délégué, exercice 2023, établi par VEOLIA, intégrant le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), rédigé par le syndicat.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2023 (pièce jointe).

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte du rapport annuel du délégué pour l'exercice 2023 ;
- D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à en transmettre une copie aux préfectures du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux communes de Boisseron, Saussines, Sommières et Villeveyrie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY

SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE  
AFFICHE LE

18 JUIN 2024

